

### Liste du matériel 2024-2025 3<sup>e</sup> maternelle

Voici la liste du matériel qu'il est vivement conseillé d'avoir dès le premier jour d'école !

#### Ce qu'il faut aux élèves :

- 1 boîte à tartines pour midi / 1 boîte de collations pour le matin / 1 gourde avec le prénom de l'enfant.
- Un cartable **marqué (pas de cartable à roulettes)** format A4 avec 2 bretelles (min. 20x30cm)
- 2 boîtes de mouchoirs en papier pour l'année
- Pantoufles de gymnastique **blanches** marquées (sans lacets)
- PAS DE CHIPS (ou autres biscuits d'apéritif) – PAS DE BONBONS – PAS DE CHEWING-GUM  
PAS D'ACTIMEL – PAS DE COMPOTINE
- Collations saines : Lu : yaourt / Ma : fruit / Mer : céréales / Jeu : fruit / Ven : biscuit
- Cake pour les anniversaires - pas de gâteaux à la crème. (Attention, pas d'anniversaire le vendredi)

#### **Nommer tout le matériel de votre enfant**

#### À noter :

Des sorties de classes sont organisées régulièrement avec un BUT PÉDAGOGIQUE, le projet est exploité en classe. Ces sorties sont donc OBLIGATOIRES.

**Tous les paiements se font obligatoirement par virement bancaire via factures sur base du bon de commande.**

#### Natation

Tous les vendredis après-midi, nous allons à la piscine. Votre enfant doit savoir s'habiller et se déshabiller TOUT SEUL en 15 minutes. Nous vous invitons donc à le munir de vêtements adaptés et de chaussures faciles à enlever.

- Un sac de piscine avec des larges bretelles (pas de ficelles)
- Un maillot de bain facile à mettre (1 pièce pour les filles)
- Apporter 1 grand essuie pour le corps et 1 petit pour les pieds.
- Un bonnet de bain (par facilité et sécurité pour mieux reconnaître les enfants dans la piscine, l'école vend des bonnets de bain marqué au nom de l'école au prix de 5,00 €)
- Cape de pluie (le tout marqué).

**Participation obligatoire** sauf avis médical (voir règlement d'ordre intérieur).

Payement de la piscine par trimestre.

#### Rappel :

- Pour des raisons de sécurité et d'hygiène, les enfants fiévreux ne sont pas acceptés à l'école et les médicaments ne seront donnés qu'avec une prescription médicale.

- Conformément à la Loi scolaire, en présence de poux ou de lentes, l'enfant ne peut fréquenter l'école jusqu'à guérison complète.

En cas de nécessité, un passage obligatoire au Centre de Santé sera exigé.

- Anniversaires : en projet avec le PSE, nous n'accepterons que les cakes pour les anniversaires, pas de sachets de bonbons mais petites surprises autorisées.

### **Modification importante de notre projet d'établissement :**

Dans le cadre de la lutte contre l'obésité et sur recommandation du Centre de Santé, nous vous informons que notre équipe éducative a modifié le volet santé de son projet d'établissement 2023-2026 qui précise dorénavant au point E : ***"Dans cet esprit, chaque enfant de l'école consommera de l'eau comme boisson unique. Les berlingots de jus et autres boissons sucrées ne sont pas autorisés."***

Vous comprendrez donc que depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2017, il est interdit d'apporter d'autres boissons que de l'eau ou du lait. Depuis le du 1<sup>er</sup> septembre 2019, les bouteilles d'eau en plastique sont interdites et nous exigeons l'utilisation d'une gourde. D'autre part, les collations devront être dépourvues d'emballage et conservées dans une boîte à tartines ou tout autre récipient réutilisable.

### **Modification importante de notre règlement d'ordre intérieur :**

Dans la même logique de lutte contre l'obésité, sur proposition du Conseil de Participation et en étroite collaboration avec le Centre de Santé, il a été convenu de codifier les collations apportées par les enfants et de compléter l'article 5.1.2 du règlement d'ordre intérieur de la manière suivante :

Sur proposition du Conseil de Participation, l'école demande aux parents de fournir à leur enfant des collations saines et variées qui prennent soin de leur santé et de l'environnement. **Seules les collations suivantes sont autorisées à l'école, que ce soit le matin ou le soir :**

- Un petit bol de soupe (dans un thermos ou un contenant hermétique)
- Quelques bâtonnets de légumes crus (carotte, concombre, chou-fleur, radis, céleri, fenouil, ...) ou quelques petites tomates (dans une petite boîte)
- Des fruits crus entiers/coupés en morceaux/épluchés (dans une petite boîte)
- Une poignée de fruits secs (amandes, noix, noisettes, dattes, pommes séchées, ...) pois-chiches grillés, châtaignes, ...
- Un laitage (quelques cubes de fromage, un berlingot de lait, un yaourt)
- Une petite tartine de pain (avec du houmous, pâte d'arachide, fromage)
- Galette de riz, galette de maïs, cracker peu salé, grissini, biscuit peu sucré et sans crème, chocolat ni confiture

Et bien sûr une gourde d'eau !

Nous vous remercions de nous soutenir dans notre démarche et de respecter scrupuleusement ces nouvelles dispositions.

Merci.